



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tarifs

Question écrite n° 15483

Texte de la question

M Alain Richard attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la situation aberrante qui decoule de l'application des tarifs postaux, service economique, telle qu'elle existe actuellement. Ainsi, un habitant du Val-d'Oise, souhaitant expedier au tarif service economique un paquet poste de 500 grammes (soit au prix de 10,90 F), s'est vu imposer le tarif paquet poste departemental, soit un cout de 16 F par paquet, l'argumentation s'appuyant sur le fait que le tarif economique s'applique uniquement pour les envois hors du departement. Cela signifie donc, qu'a l'heure actuelle, il est moins onereux pour un habitant du Val-d'Oise d'envoyer un paquet poste en Dordogne qu'a Cergy-Pontoise et qu'il a tout interet, pour un envoi en nombre, a aller affranchir ses paquets dans un departement limitrophe. Il lui demande donc de bien vouloir examiner ce probleme et de prendre les dispositions necessaires pour que le prix des envois a l'interieur d'un departement ne soient superieurs aux envois « qui en sortent ».

Texte de la réponse

Reponse. - Le bilan de l'experience du paquet departemental a delai garanti realisee s'etant revele particulierement positif (accroissement du trafic, amelioration de la qualite de service, accueil favorable de la clientele), il a ete decide d'etendre ce service au plan national sous l'appellation COLISSIMO, commercialisee par la poste depuis le 24 mai dernier. Cette generalisation n'a toutefois pas remis en cause la disparition, dans les liaisons departementales, du paquet tarif economique, rendue necessaire pour les raisons suivantes : prioritairement, il s'agissait de repondre aux exigences de la clientele. Les etudes de marche realisees ont en effet demontre que la grande majorite des clients souhaitait que l'offre postale repose sur un haut niveau de qualite de service, qui ne devrait pas etre superieur a un jour pour les envois intra-departementaux ; accessoirement, le trafic des paquets intra-departementaux representant un volume limite, il n'etait pas envisageable, pour des raisons de faisabilite et de cout, de mettre en place dans des liaisons aussi courtes deux chaines de traitement distinctes et donc de proposer, a cote du service rapide, un deuxieme service a la fois plus lent et plus economique. En revanche, compte tenu des trafics concernes, le paquet du tarif economique a pu etre maintenu dans les relations extra-departementales. Il convient d'insister sur les avantages du nouveau produit : non seulement le delai de remise est plus court (la distribution intervient obligatoirement le lendemain du jour de depot), mais, en outre, cette prestation est assortie d'un engagement de responsabilite. En cas de depassement du delai, un bon a valoir pour un nouvel envoi est systematiquement adresse a l'expediteur. Ces efforts d'innovation et d'adaptation aux imperatifs du marche francais, et tres prochainement europeen, engendrent des investissements importants dont l'incidence se traduit inevitablement, dans un premier temps, par une revalorisation justifiee des tarifs proposes. Cette incidence se trouve neanmoins attenuée pour nos clients qui, travaillant essentiellement avec la poste, ont la possibilite d'accéder a une tarification negociee.

Données clés

Auteur : [M. Richard Alain](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15483

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3135